NATURPARK
ÖEWERSAUER

Maison du Parc
15 rue de Lultzhausen
L-9650 Esch-sur-Sûre
Tél. 89 93 311
Email : info@naturpark-sure.lu
Internet : http://www.naturpark-sure.lu

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à assister à une réunion du comité « Naturpark Öewersauer » qui aura lieu le

Mardi, 28 octobre 2025 à 14.00 heures
à la Maison du Parc à Esch-sur-Sûre, 15, rue de Lultzhausen

Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport de la séance du comité du 10 juillet 2025 ;
2. Affaires de personnel : a) Organigramme ; b) Création de deux postes de salariés à tâche intellectuelle (remplacement des fonctionnaires MM. Krippel et Elsen);
3. Approbation de la convention Vivre ensemble interculturel ;
4. Présentation du budget rectifié 2025 et du budget 2026 ;
5. Projets en cours ;
6. Droit d'initiative.

En cas d'empêchement nous vous prions d'informer l'administration du syndicat (Tél. 89 93 31 1 ou par Mail tessy.weiler@naturpark-sure.lu

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

Esch-sur-Sûre, le 8 octobre 2025

Jeff Gangler
Président

Tessy Weiler
Secrétaire

Extrait de la loi communale du 13.12.1988
Art.18. Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.
Les deuxième et troisièmes convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième ou pour la troisième que la convocation a lieu ; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.